

Profil SISR: Le système d'information sur la gestion de la santé, appelé SNIGS, ainsi que le SIMR, diffusent systématiquement des données sur le paludisme. La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) est chargée de concevoir et de coordonner le processus de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi des programmes du secteur de la santé, y compris la gestion du système d'information de gestion. Le PNLP travaille en coordination avec la DPP pour collecter et traiter des données sur le paludisme sur le système SIGS. Le PNLP avait mis au point un système complémentaire (SIRP) qui comprenait des informations supplémentaires non enregistrées auparavant dans le système de routine et garantissait un flux de données régulier lorsque le SNIGS ne fonctionnait pas bien, mais à partir de 2015, le SIRP est désormais pleinement intégré au SNIGS.

Acronymes:

SNIGS = Système National d'Information de Gestion Sanitaire
DPP = Direction de la Programmation et de la Prospective
SIRP = Système d'Information de Routine sur le Paludisme

SNIGS (SIGS)

SNIGS (Division 4 du Ministère de la Santé): Démarrage en 1990
SIRP: (Division 1 du Ministère de la Santé): Démarrage en 2010
Niveau de mise à l'échelle de DHIS2: Le Bénin a changé sa plate-forme SIGS de la base de données Access vers DHIS2 en 2015 et utilise DHIS2 à l'échelle nationale depuis 2015.

SIMR (Surveillance Intégrée de la Maladie et la Riposte)

Le SIMR a des rapports hebdomadaires et mensuels. Les données sur le paludisme sont reportées mensuellement au Bénin et font donc partie des rapports mensuels du SIGS; il n'existe pas de système distinct de notification hebdomadaire du paludisme.

Niveau National

Format/Plateforme de rapportage: DHIS2

Géré par SNIGS: Le système SIGS global est géré par la DPP
Géré par SIRP: L'examen des données sur le paludisme est géré par le PNLP et son responsable du suivi et de l'évaluation; ils travaillent en coordination avec la DPP pour résoudre tout problème lié aux données sur la plate-forme DHIS2
Fréquence des rapports: Compilation mensuelle et validation trimestrielle des données sur le paludisme
Tâches principales: Suivre les tendances et analyser l'évolution des indicateurs, recommander des mesures correctives, se rendre périodiquement sur le terrain; Le PNLP publie un bulletin trimestriel sur le paludisme; Le DPP publie son rapport annuel sur les statistiques de la santé

Niveau Départemental

11 Départements
(Chaque département est composé de 2 à 4 zones sanitaires)

Format / plateforme de rapportage: DHIS2

Géré par: Statisticien du département (membre de la DPP)
Rapport envoyé à: DPP au niveau national
Fréquence de rapportage: Mensuelle
Tâches principales: Le service vérifie la qualité des données rapportées par la zone sanitaire (ZS) et l'aide à corriger tout problème de données identifié; participe aux examens de routine de validation des données; un statisticien travaille avec un médecin désigné comme point focal du PNLP sur le paludisme au niveau des départements; organise un programme de supervision trimestriel prenant en compte la qualité des données sur DHIS2

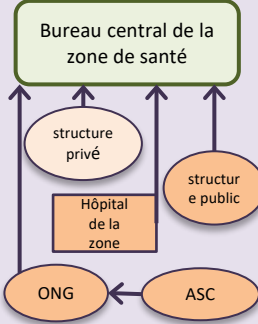
Niveau zone sanitaire

34 zones sanitaires (ZS)
(Chaque ZS est composée de 1 à 2 communes)

Format / plateforme de rapportage: DHIS2

Géré par: Statisticien de la zone (membre de la DPP)
Rapport envoyé à : Données saisies directement sur la plateforme DHIS2 par des agents de saisie et un statisticien
Fréquence de rapportage : Mensuelle (Avant le 10 du mois)
Tâches principales : Collecter des données (formulaires papier) au niveau périphérique et les saisir dans DHIS2; Examiner les données et clarifier tout problème de qualité des données avec les structure de santé de santé ou un hôpital et le résoudre; Chaque ZS produit un rapport annuel sur les statistiques de la santé

Niveau centre de santé



Format / plateforme de rapportage : Sur format papier

Géré par : Responsable de la santé; données parfois saisies sur des formulaires par l'agent de santé en charge.
Rapport envoyé à : Les structures de santé privés et publics et les hôpitaux de zone soumettent tous des rapports au statisticien de la zone de santé; Les ASC font des rapports à leur ONG, ces données sont ensuite partagées avec la DPP qui les entre dans DHIS2, des discussions pour une entrée directe au niveau de la zone de santé sont en cours.
Fréquence de rapportage : Mensuelle avant le 5 du mois (structure de santé); mensuelle avant le 2 du mois (agent de santé communautaire)
Tâches principales : Recueillir et synthétiser les données dans l'établissement de santé / l'hôpital concerné, faire des rapports sur les indicateurs appropriés tous les mois
Structures censées faire des rapports:
Type: 1350 centres de santé, 66 hôpitaux

Tableau 1: Indicateurs clés du paludisme par système

Nombre de cas de paludisme		SIGS	IDSR
Cas suspects ou de fièvre		0	N
Testé (diagnostic)		0	N
Diagnostic confirmé (positif)		0	0
Confirmé en clinique/Présumé/Non confirmé		0	0
Patient en consultation externe / Patient hospitalisé		0/0	N/N
Simple / Sévère		0	0
Groupes d'âge (par exemple, <5, 5+)		0/0	0/0
Femmes enceintes		0	0
Nombre de décès dus au paludisme			
Groupes d'âge (par exemple, <5, 5+)		0/0	N/N
Femmes enceintes		0	N
Commodités (Disponibilité ou rupture de stock / Consommation)			
TDR		0/0	N/N
CTAkk (Cta de 6,12,18,24)		0/0	N/N
Traitement des cas de paludisme sévère		0/0	N/N
SP		0/0	N/N
TPI 1 / 2 / 3(+)		0/0/0	N/N/N
Complétude du rapportage		0	0

Activités de contrôle de la qualité des données:

Examens / audits de routine de la qualité des données:

Le PNLP organise tous les 3 mois des ateliers de routine de validation des données au niveau des départements; Les niveaux national, départemental et zonal participent au contrôle et au suivi de la cohérence et de la qualité de toutes les données sur le paludisme de tous les établissements de santé. Le PNLP effectue également une supervision de routine au niveau des départements et des zones de santé, ainsi que des audits de la qualité des données tous les six mois au niveau des départements.

Bulletin mensuel ou trimestriel sur le paludisme: Le PNLP publie des bulletins trimestriels sur le paludisme, mais étant donné la longueur du processus de validation des données, ces bulletins sont souvent produits à partir de données collectées l'année précédente. La DPP produit également des rapports annuels sur les statistiques de la santé.

Disponibilité des données: La DPP fournit un accès direct à la plate-forme DHIS2 et travaille en collaboration avec le PNLP au niveau national, départemental et de la zone de santé pour assurer un accès régulier à toutes les données stockées sur DHIS2. Certains partenaires ont également accès et collaborent étroitement avec la DPP pour améliorer le fonctionnement général et l'utilisation du système; tous ceux qui ont reçu un identifiant et un mot de passe ont accès aux données.

Utilisation des données: Les données sont analysées tous les trimestres pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan stratégique national. Les données sont utilisées pour calculer les indicateurs contractuels partagés avec les partenaires (Fonds Mondial, OMS, RBM, etc.). Les données sont utilisées pour identifier les lacunes, les besoins et les activités à réaliser (zone géographique, calendrier des interventions, identification des groupes prioritaires).

Contexte additionnel:

- Le PNLP a introduit de nouveaux outils de collecte de données en Janvier 2017 et a également créé des règles de validation des données sur la plate-forme DHIS2.
- Le PNLP et la DPP ont mis à jour les indicateurs calculés automatiquement sur DHIS2 en Janvier 2017
- Certains structures privés et agents de santé communautaire (ASC) font des rapports dans le système et des efforts sont en cours pour augmenter leurs nombres et élargir la formation des structures de santé privés sur les formulaires de rapportage récemment révisés.

Principaux défis:

- Mettre à jour la version actuelle de DHIS2 (2.26) afin d'utiliser les tableaux de bord de performance développées par les partenaires
- Augmenter le nombre d'ASC faisant des rapports en général et le nombre d'ASC dont les rapports sont enregistrés dans DHIS2